

## **Compte rendu de la séance du mercredi 23 janvier 2019**

Secrétaire(s) de la séance: Nicolas HERTKORN

### **Ordre du jour:**

Compteur Linky (suite de la délibération du 30 juillet 2018 illégale pour le contrôle de légalité).

Gestion du dépôt de déchets verts au Pont de Neuville

Location de terrain communal ZA 16

Adhésion et cotisation diverses

Préparation budget 2019

Grand débat et cahier de doléances

Questions diverses : dotation de composteur

entretien Jardin-Théâtre

transport scolaire

CAGV employeur unique

repas des aînés

.....

### **Délibérations du conseil:**

#### **DE\_2019\_001 Installation de compteur Linky sur le territoire de la commune de Champneuville**

Par lettre recommandée de la Préfecture de la Meuse datée du 4 octobre 2018, le contrôle de légalité demande au conseil municipal de Champneuville de bien vouloir procéder au retrait de la délibération DE\_2018\_35 en date du 30 juillet 2018. Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 4 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, DECIDE de procéder au retrait de la délibération N° 2018\_035 du 30 juillet 2018

#### **DE\_2019\_002 Location de terrain communal**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la demande de l'EARL de Marneville représentée par M. Jérôme Grosse. L'EARL ne désire plus louer la parcelle communale ZA16 à compter du 01 janvier 2019. Le maire propose de louer cette parcelle au Groupement Agricole d'Exploitation en Commun des Lilas (GAEC des Lilas) à compter du 01 janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la demande de M. J Grosse, de louer la parcelle communale ZA16 au GAEC des Lilas de Champneuville

et **AUTORISE** le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du terrain communal avec effet au 01 janvier 2019 et tout autre document si nécessaire.